BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE LA 33ème RÉUNION DU CONSEIL NATIONAL DU CRÉDIT DU SÉNÉGAL TENUE LE 07 OCTOBRE 2021 PAR VISIOCONFÉRENCE

Boulevard du Général De GAULLE
BP 3159 – Dakar - Sénégal

Tél. (221) 33 889 45 45 / Fax. (221) 33 823 57 57
courrier.KDN@bceao.int - www.bceao.int

Le Conseil National du Crédit (CNC) du Sénégal a tenu sa trente-troisième (33ème) réunion le jeudi 07 octobre 2021, par visioconférence, sous la présidence de Monsieur Moussa TOURE, Directeur de la Monnaie et du Crédit (DMC), membre du Comité de Politique Monétaire (CPM), représentant le Ministre des Finances et du Budget, Président statutaire du Conseil.

Au titre des points inscrits à l'ordre du jour de la réunion, le Conseil a pris connaissance de la situation des financements des campagnes de production agricole 2021 et de la préparation des campagnes de commercialisation 2021-2022, présentée respectivement par La Banque Agricole (LBA) et la Banque Nationale pour le Développement Economique (BNDE). Le Conseil a également été informé des conditions de démarrage du Système de Récépissé d'Entrepôt (SRE), destiné à sécuriser les financements au profit de l'agriculture ainsi que des contraintes à lever pour optimiser ce dispositif.

Le Conseil a exhorté les parties prenantes et en particulier l'Etat à tirer les enseignements en vue d'éviter les difficultés rencontrées dans l'approvisionnement en intrants des producteurs, notamment en engrais. Afin de garantir un niveau de financement adéquat de la prochaine campagne de collecte, principalement des arachides, le Conseil a réitéré l'exigence de fiabilité et de disponibilité à temps des statistiques de production, de fixation du prix au producteur dans les délais requis ainsi que de l'apurement immédiat des dettes au titre de la subvention. Il a insisté sur la nécessité de susciter les concertations nécessaires en vue d'encourager le retour du dispositif de financement consortial, par le système bancaire, des besoins du secteur agricole. Par ailleurs, le Conseil a décidé d'engager la réflexion aux fins de conférer au Système de Récépissé d'Entrepôt toutes les caractéristiques nécessaires pour sa prise en compte dans le dispositif d'atténuation du risque de crédit des banques.

Analysant la situation des institutions de microfinance à fin juin 2021, les membres du Conseil ont relevé le rebond de l'activité, avec une progression, en glissement annuel, de 64 milliards FCFA (+16,28%) des crédits établis à 457 milliards FCFA. Ils se sont félicités du reflux des créances en souffrance, après leur forte progression en juin 2020 du fait des effets de la pandémie de COVID-19 sur la clientèle. Cette évolution est induite principalement par le repli sensible des encours de crédits ayant bénéficié de reports d'échéance de paiement. Le Conseil a pris note des points de vigilance sur la situation du secteur, notamment le respect des règles prudentielles et un appui renforcé en matière de mobilisation de ressources dans le contexte de la relance des activités des secteurs et ménages impactés par la pandémie.

Le Conseil a pris acte du bilan d'étape de la Stratégie Régionale d'Inclusion Financière (SRIF) marqué par une forte implication des parties prenantes, sous l'impulsion du Comité National de Suivi de la Mise en Œuvre (CNSMO) de cette stratégie. Il s'est félicité du taux d'utilisation des services financiers établi à 79,86% en 2020, assurant au Sénégal l'atteinte de la cible minimale fixée à 75% pour l'année 2021. Les membres du Conseil ont noté les avancées enregistrées dans la mise en œuvre des différentes actions, articulées autour des cinq (5) axes de la stratégie, à savoir la réglementation, l'assainissement et le renforcement du secteur de la microfinance, l'innovation financière, l'éducation financière ainsi que les politiques publiques favorables à l'inclusion financière. Ils ont souligné l'importance à attacher à l'adoption de la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière, dans les meilleurs délais possibles, ainsi qu'au déploiement effectif du programme d'éducation financière notamment dans les écoles et lycées.

Les membres du Conseil ont été informés de la signature de l'Accord-cadre relatif à la gestion de la garantie pour l'accès au logement dans le cadre du "Programme 100.000 logements", intervenue le 4 octobre 2021 entre l'Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers du Sénégal (APBEFS), le Fonds de l'Habitat Social (FHS) et le Fonds de Garantie des Investissements Prioritaires (FONGIP).

Le Conseil a également pris note de la situation des bilans et des comptes de résultats des établissements de crédit du Sénégal au titre de l'exercice 2020, marquée par une bonne résilience du système bancaire dans le contexte de la pandémie de COVID-19 grâce aux mesures prises par l'Etat et la BCEAO. Comparativement à l'année 2019, le total de bilan des établissements de crédit a progressé de 823 milliards FCFA (+10,7%) pour s'établir à 8.605 milliards FCFA. Le résultat net bénéficiaire est ressorti à 61,2 milliards FCFA.

Enfin, le Conseil a été informé de la décision prise par le Comité de Politique Monétaire de la BCEAO, lors de sa réunion trimestrielle tenue le 08 septembre 2021, de maintenir inchangés le taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'appels d'offres d'injection de liquidité à 2,00% et le taux d'intérêt du guichet de prêt marginal à 4,00%, niveaux en vigueur depuis le 24 juin 2020. Le coefficient de réserves obligatoires applicable aux banques de l'Union demeure inchangé à 3,0%.

Fait à Dakar, le 07 octobre 2021

La Direction Nationale de la BCEAO pour le Sénégal

Boulevard du Général De GAULLE
BP 3159 – Dakar - Sénégal
Tél. (221) 33 889 45 45 45 / fax. (221) 33 823 57 57
courrier.KDN@bceao.int - www.bceao.int